

# **Concours Isolés Mais Connectés : Ma campagne virtuelle du 17 mai (le « Concours »)**

## **REGLEMENTS OFFICIELS**

### **1. Comment participer ?**

Ce concours s'adresse aux organisations membres d'Égides ou en voie de le devenir et peut prendre la forme de toute expression artistique numérique (affiche, vidéo, chanson, récit, témoignage, fiction, podcast, etc.) réalisée en français.

Les campagnes doivent porter sur la lutte contre la stigmatisation de la communauté LGBTQI pendant la pandémie du Covid-19 ou être un appel au soutien des personnes LGBTQI vulnérables et oubliées durant la crise. Les soumissions seront évaluées en fonction de leurs retombées sur le public, leur attention à l'intersectionnalité et leur créativité ainsi que par un vote du public.

Limite d'une (1) soumission par organisation.

Pour participer, les organisations doivent remplir le formulaire en ligne avant le 14 juin : <https://fr.surveymonkey.com/r/17maivirtuel>

Toute campagne partagée demeure la propriété exclusive de l'organisation qui l'a créée.

En s'inscrivant au concours, les organisations participantes acceptent entièrement et inconditionnellement être liés par les présents règlements officiels et les décisions d'Égides qui sont finales et exécutoires quant à toutes les questions relatives au concours.

## 2. Admissibilité.

Les organisations ou collectifs (« organisations ») doivent être membres d'Égides ou avoir déposé leur demande d'adhésion complète avant le 14 juin. Seules les organisations entérinées et ayant remis tous les documents nécessaires seront admissibles. Les organismes qui désirent devenir membre doivent également remplir le formulaire en ligne suivant :

<https://www.egides.org/devenir-membre>.

La campagne numérique soumise doit être en français et en accord avec les valeurs d'Égides. Une présélection sera effectuée par un comité afin de s'assurer que les campagnes respectent les règles et les valeurs d'Égides.

Le contenu de la campagne doit respecter les de droits de publication.

Ex : droits d'usage de photos, de musique, ou d'extrait vidéo

Pour des raisons de sécurité, l'organisation qui soumet une proposition devra pouvoir attester de l'obtention du consentement de toute personne pouvant être identifiée dans sa campagne.

Égides n'accusera pas réception des inscriptions et ne les retournera pas. Égides n'est pas responsable des inscriptions en retard, illisibles ou abimées, incomplètes, invalides, inintelligibles, mal adressées, techniquement corrompues ou détériorées qui seront disqualifiés, ni des autres problèmes de quelque nature que ce soit, mécanique, humaine ou électronique, qui pourraient empêcher une personne de participer au concours. Les inscriptions incomplètes ne sont pas admissibles.

Pour être admissibles, les inscriptions au formulaire en ligne doivent être reçues avant le 14 juin 2020. Une preuve de soumission ne sera pas présumée être une preuve de réception par Égides. L'heure d'Égides sera déterminante.

Lors du vote du public, il sera possible pour une organisation de ne pas être identifiée et de rester anonyme.

Égides s'engage à respecter la confidentialité des données fournies tel qu'écrit dans sa politique de confidentialité.

### 3. Période du concours.

Les organisations ont jusqu'à 23 h 59 min (heure normale de l'Est) le 14 juin 2020 pour :

- Remplir le formulaire en ligne : <https://fr.surveymonkey.com/r/17maivirtuel>
- Soumettre votre projet via un lien dans le formulaire ou par courriel via une plateforme sécuritaire (ex. : Google Drive, Dropbox, etc.)
- Déposer leur demande d'adhésion complète incluant tous les documents nécessaires en ligne : <https://www.egides.org/devenir-membre>.

### 4. Nomination des gagnants.

Il y aura trois (3) nominations par vote des gagnants du concours comprenant un (1) vote du public et deux (2) votes du jury d'Égides. Chaque nomination par vote sera réalisée avec toutes les inscriptions admissibles.

Chaque inscription est admissible à une (1) nomination par vote seulement et ne sera pas valide pour les votes ultérieurs (s'il y a lieu).

La validation des nominations par vote sera effectuée par le jury d'Égides, au 209, rue Sainte-Catherine Est, bureau 5305, Montréal, Québec Canada H2X 1L2 à 14 h HNE, à la date du vote en cause.

### 5. Liste des gagnants.

Une présélection sera effectuée par un comité afin de s'assurer que les campagnes respectent les règles et les valeurs d'Égides. Un jury déterminera deux campagnes gagnantes et une troisième sera déterminée par un vote du public.

Le public sera invité à voter et à partager sa campagne préférée du 16 au 30 juin 2020 sur la page Facebook d'Égides.

Les gagnants seront annoncés dans la semaine du 13 juillet 2020.

### 6. Prix.

Il y a trois (3) prix à gagner dont :

- Un (1) prix d'un montant de 2 000 \$ en dollars canadiens et
- Deux (2) prix d'un montant de 1 500 \$ en dollars canadiens.

Les prix doivent être acceptés tels quels et ne sont pas transférables. Limite d'un prix par organisation.

## 7. Remise de prix.

Égides fera des tentatives raisonnables afin d'informer les organisations gagnantes éventuelles par courriel, dans les sept (7) jours de la date de validation de leur nomination par vote.

Pour gagner le prix, l'organisation gagnante sélectionnée doit répondre au courriel de notification.

L'organisation gagnante sélectionnée doit également remplir, signer et retourner une déclaration de respect des règlements officiels, une décharge de responsabilité, une autorisation de publicité, ainsi que tous les autres formulaires applicables que peut exiger Égides, dans les dix (10) jours suivant la date figurant sur l'avis qui les accompagne.

S'il est impossible de communiquer avec l'organisation participante sélectionnée dans les délais prescrits, ou si celle-ci ne répond pas correctement à la question réglementaire, qu'elle ne retourne pas les formulaires remplis dans les délais prescrits ou qu'elle ne respecte pas les présents règlements officiels, elle sera disqualifiée et considérée comme ayant renoncé au prix. Une autre organisation participante pourrait alors être sélectionnée conformément aux présents règlements officiels.

Les prix seront remis aux gagnants confirmés.

## 8. Conditions générales.

En s'inscrivant à ce concours, les organisations participantes s'engagent à prendre connaissance et à respecter :

- [Les valeurs](#),
- ET la [Politique de Confidentialité](#) d'Égides

En s'inscrivant au concours, les organisations acceptent qu'Égides diffuse leur campagne pour la durée du concours. Des mesures de diffusion particulières peuvent être demandées lors de la soumission du formulaire pour assurer la sécurité des organisations. Les organisations participantes peuvent demander à Égides de retirer leur soumission du concours en lui accordant un délai raisonnable.

Égides ne sera pas tenu responsable si le concours ne peut avoir lieu ou si un prix ne peut être décerné pour des raisons qui sont indépendantes de sa

volonté, y compris des déclarations de guerre, des désastres naturels, des conditions météorologiques ou des actes de terrorisme.

Toute organisation participante qui ne respecte pas les présents règlements officiels ou qui tente de compromettre ce concours de quelque façon que ce soit sera disqualifiée.

## **9. Conditions supplémentaires.**

En cas de différend quant à l'identité de toute organisation ayant participé au concours en ligne, l'inscription sera déclarée faite en fonction du nom inscrit et de l'adresse d'inscription. Il est possible que toute organisation participante soit tenue de fournir une preuve d'identité à Égides. Toute tentative d'inscription qui n'est pas expressément permise par les présents règlements officiels est interdite ; aucune méthode d'inscription automatique, programmée, robotisée ou similaire n'est permise.

Égides et ses partenaires ne sont pas responsables des défauts, erreurs ou problèmes techniques d'équipement, de logiciels, de téléphones ou autres moyens de communication, de quelque nature que ce soit, des connexions de réseau perdues ou non disponibles, de la non-disponibilité des sites Web, de l'Internet ou du fournisseur de service Internet, d'une intervention humaine non autorisée, de l'encombrement, de la saisie incomplète ou inexacte des données (quelle qu'en soit la cause), ou des transmissions informatiques qui ont échoué, qui sont incomplètes, inintelligibles, confuses ou retardées qui pourraient empêcher une personne de s'inscrire au concours, y compris tout préjudice ou dommage à l'ordinateur de l'organisation participante ou de toute autre personne découlant de la participation au concours ou du téléchargement de tout matériel relatif au concours ou y ayant trait.

**AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE FAITE PAR UNE ORGANISATION PARTICIPANTE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB OU DE COMPROMETTRE LA CONDUITE LÉGITIME DU CONCOURS POURRAIT ÊTRE UNE INFRACTION AUX LOIS CRIMINELLES, PÉNALES OU CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE ÉTAIT EFFECTUÉE, ÉGIDES SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS D'UNE TELLE PERSONNE, DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

## 10. Renseignements personnels.

Égides s'engage à respecter la confidentialité des données fournies telle qu'écrite dans sa Politique de Confidentialité.

Lors du vote du public, il sera possible pour une organisation de ne pas être identifiée et de rester anonyme si elle en émet le souhait.

Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements sur les pratiques d'Égides en matière de traitement des renseignements personnels, veuillez consulter la politique de protection de la confidentialité d'Égides en vous rendant sur <https://www.egides.org/protection-des-donn%C3%A9es-personnelles>

## 11. Égides.

Égides, Alliance francophone internationale pour l'égalité et les diversités  
209, rue Sainte-Catherine Est, bureau 5305, Montréal, Québec Canada H2X 1L2  
+1 514 316 5445, poste 100

[info@egides.org](mailto:info@egides.org)

[www.egides.org](http://www.egides.org)